

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 MAI 2020

~~*~*~*~*~*~*~*~*

Le 25 mai 2020, à 18h30, les membres du Conseil Municipal élus à la suite du scrutin du 15 mars 2020, se sont réunis en Mairie.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Pascal BRUN. M. Sébastien CHAPPUY. Mme Sylvie GARDETTE. Mme Cécile PIERRAT. M. Jean COUTURIER. Mme Catherine PLASSE. M. Christophe DEPORTE. Mme Marcelle COMBE. M. Jean-Baptiste MOOS. Mme Camille HOLARD. M. Pascal TRAMBOUZE. Mme Florence VERNE. M. Franck BOUDOT. Mme Monique DARMEZIN. M. Gilles GOY.

La séance a été ouverte par M. Gilles GOY, Doyen de l'assemblée, qui, après avoir fait l'appel nominal, a procédé à l'installation des 15 conseillers municipaux cités ci-dessus.

M. Gilles GOY, doyen de l'assemblée, a pris la présidence.

Madame Camille HOLARD, en tant que plus jeune de l'assemblée, a été nommée secrétaire. Deux assesseurs ont été désignés : Madame Cécile PIERRAT et Monsieur Sébastien CHAPPUY.

1°) Election du Maire

M. Gilles GOY a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Au 1^{er} tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau : 03

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 08

M. Pascal BRUN a obtenu 12 voix.

M. Pascal BRUN ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin (12 voix) a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Il a remercié les conseillers de leur confiance.

2°) Détermination du nombre d'Adjoints

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre au maximum.

La commune disposait jusqu'à présent de quatre adjoints. Monsieur le Maire a proposé la création de deux postes d'adjoints.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé à DEUX le nombre d'Adjoints au Maire.

.../...

3°) Election des Adjointes au Maire

L'élection des Adjointes au Maire, dans les communes de plus de 1000 habitants, s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

Il a été procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Une seule liste de candidats a été déposée, comprenant les noms suivants : *Sébastien CHAPPUY, Sylvie GARDETTE.*

Après dépouillement, les résultats ont été les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau : 03

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 07

La liste proposée a obtenu 12 voix.

Cette liste ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- **M. Sébastien CHAPPUY, 1^{er} adjoint**
- **Mme Sylvie GARDETTE, 2^{ème} adjoint**

Fait à Saint-Jean-la-Bussière le 26 mai 2020.

Le Maire,

